

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT ROUTE DU CAMP CELTQUE ET RUE DES ECOLES DURANT DES
TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU H.T.A.A.**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du lundi 4 juillet 2016 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux d'enfouissement du réseau H.T.A.A., rue des Écoles, entre la Maison de quartier de Marzelay et le carrefour de la route de Marzelay, route du Camp Celtique, entre la route de Marzelay et le chemin du Haut du Moncey,

- La circulation se fera sur chaussée rétrécie réglée par feux tricolores,
- Le stationnement sera interdit.

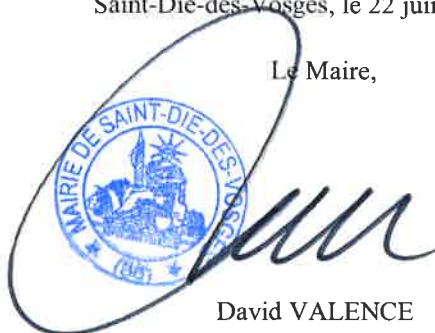
Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les services techniques de la Ville et l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 22 juin 2016,

Le Maire,



David VALENCE

